

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.094

L'An deux Mille Quinze, le 22 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 16 juin 2015

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 16 juin 2015

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON’S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par D. BARRAUD DUCHÉRON  
M. Gilbert LOUX représenté par Patrick MARENGO

**ETAIT ABSENT-EXCUSÉ** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : PLAN LOCAL D’URBANISME (P.L.U.) – 6<sup>ème</sup> MODIFICATION  
Demande de modification du P.L.U. en vue de la construction de terrains familiaux sur le site de La Puisade

**RAPPORTEUR** : Mme DAUZIDOU

**VOTE** : 3 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Dans le cadre du dispositif M.O.U.S. (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale), mis en place par délibération n° 13.218 du Conseil Municipal du 20 décembre 2013, il a été acté le principe de transformer l'aire actuelle de La Puisade, en lotissement permettant de construire une douzaine de petites habitations destinées à sédentariser les habitants du site qui vivent actuellement dans des caravanes et dans des conditions indignes d'hygiène et de salubrité.

Toutefois, l'aire de La Puisade étant classée en zone UI du P.L.U. (zone dédiée à l'activité commerciale), il est nécessaire de procéder à une modification (ou modification simplifiée), pour permettre la construction de ces logements.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'engager et de conduire à terme, dans les délais les plus brefs, cette nouvelle démarche de modification du P.L.U.

Le bureau d'études choisi par la Ville de ROYAN, pour l'aider dans cette modification, devra s'attacher à traduire le plus fidèlement possible, ce projet dans le cadre du P.L.U. modifié, en respectant le formalisme requis par le Code de l'Urbanisme.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- Vu la délibération en date du 23 juin 2008 approuvant le Plan local d'Urbanisme, modifié par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2011, du 23 juillet 2012, 13 mars 2014 ainsi que du 22 juin 2015,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'engager la 6<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme, portant sur une nouvelle délimitation de zone permettant la construction de terrains familiaux sur le site de La Puisade.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 juin 2015

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO